

2- Débat sur le P.A.D.D.:

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avait été approuvé en février 2013 mais sans que celui-ci fasse l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant du conseil municipal.

Le PADD est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un document simple et concis donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble de la commune.

Suite à une rencontre entre Sylvie, Thierry et le Cabinet Descoeur un nouveau P.A.D.D. a été rédigé dans le cadre de la commission urbanisme. Celui-ci doit être partagé et débattu au sein du conseil. Le PADD peut être modifié et évolué jusqu'à l'enquête publique. Le PADD sera présenté à l'occasion d'une réunion publique programmée le samedi 3 octobre (visite sur le terrain le matin et présentation de l'AVAP et du P.L.U. l'après-midi. Il est souhaité que le jour de la présentation, il ne soit pas trop employé d'abréviations.

Arnaud demande que le document précise quel scénario est retenu pour la démographie.

Le scénario 3 a été retenu par l'ensemble des élus. La cible est conforme aux objectifs du PLH: 1334 habitants en 2030 (dernier recensement en 2015 nous sommes à 1157 habitants.) La municipalité a le souhait d'accueillir 177 habitants de plus d'ici 2030, ce qui nécessite la création de 77 logements.

Arnaud remarque que la population vieillit et qu'il faut veiller à maintenir les effectifs de l'école. Il faut dire explicitement que nous voulons attirer une population de jeunes ménages, d'où le besoin de diversification des logements.

Il faut apporter une attention particulière sur le risque de désertification du centre bourg. Par conséquent prévoir des espaces réservés pour créer des places de stationnement car il n'y a pas de stationnement, pas de terrain. Par conséquent prévoir des espaces réservés pour créer des places de stationnement.

Quelques corrections sont apportées :

Jean Luc demande que « quartiers ruraux »soit remplacé par « quartiers anciens », rajouter le Clos d'Issac dans la liste des lieux pouvant accueillir des activités artisanales et commerciales.

Les élus décident qu'au terme de ce débat ils sont d'accord sur le document ainsi modifié et d'accord pour la poursuite du projet sur cette base.

Sylvie se charge d'apporter les corrections et de transmettre le document au cabinet Descoeur.